

Règlement du Triathlon Duathlon de Douai Edition 2026

Article 1 :

Le Triathlon Club de Douai organise son Triathlon Duathlon le dimanche 17 mai 2026 sur le site du Parc Jacques Vernier à Douai.

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la FFTRI consultable sur le site : www.fftri.com

L'inscription du concurrent à la compétition Triathlon Duathlon de Douai comporte nécessairement son adhésion à ce règlement.

Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions du règlement.

L'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge le/les dégât(s) matériel(s) que l'athlète pourrait causer à son vélo ou au vélo d'un tiers, ni par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en responsabilité civile lors de collision entre triathlètes).

Il est rappelé qu'il peut être de l'intérêt de l'athlète de souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance dommage matériel auquel la pratique sportive peut l'exposer.

Tous les concurrents, licenciés ou non, doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, à l'exception d'accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien/matériel/équipement personnel avant pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque

Article 2 :

		FORMAT		Distance réelle en mètres			Participants Maximum
	Discipline	Jeune	Adulte	Nat	Vélo	CàP	
Epreuve 1	Triathlon S	A partir de cadet		700 m	24 000 m	4 000 m	350
Epreuve 2	Duathlon S	A partir de cadet		4 000 m	24 000 m	4 000 m	100
Epreuve 3	Triathlon M	A partir de cadet		1 400 m	48 000 m	8 000 m	350
Epreuve 4	Duathlon M	A partir de cadet		8 000 m	48 000 m	8 000 m	100

Article 3 :

Les inscriptions se feront par internet uniquement sur le site de PROLIVESPORT.

Pour les tous formats S et M jusqu'au mercredi 13 mai 2026 à 23h00.

Au-delà de ses dates, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles.

Le retrait des dossards est possible :

- Le Samedi 16 mai 2026 après midi (horaire à définir) au magasin DECATHLON de Lambres Les Douai.
- Le Dimanche 17 mai 2026 sur le site du Parc Jacques Vernier à Douai.

Planning Dimanche 17 mai 2026

Horaires	Épreuve 1 :	Épreuve 2 :	Épreuve 3 :	Épreuve 3 :	
- Ouverture du retrait des dossards	A partir de 08h00 à 09h15	A partir de 08h00 à 09h15	A partir 09h15 à 12h00	A partir de 09h15 à 12h00	
- Clôture des inscriptions	Mercredi 13 mai 2026	Mercredi 13 mai 2026	Mercredi 13 mai 2026	Mercredi 13 mai 2026	
-					
- Ouverture de l'aire de transition	08h15	08h15	11h00	11h00	
- Fermeture de l'aire de transition	09H20	09H20	12H15	12h15	
- Exposé d'avant course (Briefing)	09h25	09H25	12H20	12h20	
- Départ de la course	09h30	09h30	12h30	12h30	

Inscription

Tarif	Épreuve 1 :	Épreuve 2 :	Épreuve 3 :	Épreuve 4 :
	Triathlon S	Duathlon S	Triathlon M	Duathlon M
- Clôture des inscriptions	Mercredi 13 mai 2026 à 23h00			
- Licencié FFTRI compétition - Licencié ITU	29 €	29 €	49 €	49 €
- Licencié FFTRI Loisir - Non Licencié FFTRI	29 € + 7 € Prix de la licence Expérience	29 € + 7 € Prix de la licence Expérience	49 € + 22 € Prix de la licence Experience	49 € + 22 € Prix de la licence Expérience

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivées par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

En cas d'annulation de la part d'un concurrent, quelle qu'en soit la cause ou le motif, les frais d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur.

Article 4 :

À compter de la saison 2026, la Fédération Française de Triathlon fait évoluer le Pass Compétition vers une nouvelle formule : **la Licence Expérience**.

Ce changement d'appellation s'inscrit dans la volonté de la Fédération Française de Triathlon de rendre la pratique du Triathlon plus lisible et plus accessible, tout en valorisant l'engagement fédéral et la sécurité des participants.

La Licence Expérience permet à tout pratiquant non licencié en compétition de prendre part à une compétition fédérale, avec les mêmes garanties d'assurance et de sécurité et ce pour la durée de l'épreuve concernée.

Pour participer au format M :

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir peuvent participer.

- Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire une Licence Expérience pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Mais en aucun cas la Licence Expérience fait office d'assurance pour le participant en cas d'accident lors de la course.

Dans le cadre de la loi Sport et depuis le 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures. Néanmoins les licenciés Loisir FFTRI devront remplir lors de leur inscription en ligne le Formulaire Info Santé (FIS)

À défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'organisation ne sera pas responsable de la santé du concurrent en cas de problème avant pendant et après la course

- Les non licenciés FFTRI devront souscrire une Licence Expérience pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Mais en aucun cas la Licence Expérience fait office d'assurance pour le participant en cas d'accident lors de la course.

Dans le cadre de la loi Sport et depuis le 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures. Néanmoins les non licenciés FFTRI devront remplir lors de leur inscription en ligne le Formulaire Info Santé (FIS)

À défaut, toute participation à la compétition est exclue

L'organisation ne sera pas responsable de la santé du concurrent en cas de problème avant pendant et après la course

- Tous les licenciés ITU devront souscrire une Licence Expérience pour la journée (à remplir lors de l'inscription mais gratuit) permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Mais en aucun cas la Licence Expérience fait office d'assurance pour le participant en cas d'accident lors de la course.

Pour les mineurs juniors licenciés ou non une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour participer au format S :

Tous les licenciés **FFTRI** Compétition et Loisir.

- Les licenciés Loisir FFTRI devront souscrire une Licence Expérience pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Mais en aucun cas la Licence Expérience fait office d'assurance pour le participant en cas d'accident lors de la course.

Dans le cadre de la loi Sport et depuis le 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures. Néanmoins les licenciés Loisir FFTRI devront remplir lors de leur inscription en ligne le Formulaire Info Santé (FIS)

À défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'organisation ne sera pas responsable de la santé du concurrent en cas de problème avant pendant et après la course

- Les non licenciés FFTRI devront souscrire une Licence Expérience pour la journée, moyennant une majoration tarifaire permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course.

Mais en aucun cas la Licence Expérience fait office d'assurance pour le participant en cas d'accident lors de la course.

Dans le cadre de la loi Sport et depuis le 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures. Néanmoins les non licenciés FFTRI devront remplir lors de leur inscription en ligne le Formulaire Info Santé (FIS)

À défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'organisation ne sera pas responsable de la santé du concurrent en cas de problème avant pendant et après la course.

Les licenciés ITU devront souscrire une Licence Expérience (à remplir lors de l'inscription mais gratuit) pour la journée permettant d'être assuré en responsabilité civile sur la course. Mais en aucun cas la Licence Expérience fait office d'assurance pour le participant en cas d'accident lors de la course.

Pour les mineurs cadets et juniors licenciés ou non une autorisation du responsable légal sera demandée lors de l'inscription en ligne.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

Article 5 :

Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement vous munir des pièces suivantes :

- D'une pièce d'identité.

Article 6 :

La puce chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon le participant doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur. En cas de perte, elle sera facturée 30 euros.

Article 7 :

Un briefing d'avant course est prévu avant le départ. Les points les plus importants du règlement y seront rappelés, les consignes de l'organisateur et de sécurité, ainsi que les consignes de l'arbitre principal.

Article 8 :

La présence du participant au briefing est obligatoire. En cas d'absence, le participant qui prendra quand même le départ de la course engagera sa responsabilité.

Article 9 :

Les épreuves du Triathlon Duathlon de Douai se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation, dans ces conditions et pour des raisons de sécurité le drafting n'est pas autorisé.

Dès lors, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration d'un concurrent ou d'un véhicule.

Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route. ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.

Article 10 : NATATION

Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation.

La température officielle est définie par le tableau suivant :

Ages	Annulation de la partie natation	Combinaison néoprène interdite	Combinaison néoprène obligatoire
<14 ans	<16°C	> 24.5 °C	
≥14 ans	<12°C	> 24.5 °C	< 16 °C

La température de course officielle est le différentiel entre la température de l'eau et de l'air, représenté dans le tableau suivant.

Température de l'eau en °C	Température de l'air en °C											
	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	
25	20	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	Annulée
24	19.5	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	Annulée
23	19	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	Annulée
22	18.5	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	Annulée
21	18	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	Annulée
20	17.5	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	Annulée
19	17	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	Annulée
18	16.5	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	11.5	Annulée
17	16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	11.5	11	Annulée
16	15.5	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	11.5	11	10.5	Annulée
15	15	14.5	14	13.5	13	12.5	12	11.5	11	10.5	10	Annulée
14	14	13.5	13	12.5	12	11.5	11	10.5	10	9.5	9	Annulée
13	13	12.5	12	11.5	11	10.5	10	9.5	9	8.5	8	Annulée

Si l'épreuve natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (température eau, tempête, pollution) elle sera remplacée par un parcours course à pied. Les tracés des parcours vélo et course à pied resteront inchangés.

Article 11 : BARRIERE HORAIRE COURSE

Des temps limites sont mis en place pour respecter tant l'intégrité physique des participants et les autorisations accordées par les pouvoirs publics.

Au-delà de cet horaire les compétiteurs seront considérés hors course, et donc ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation

Pour l'épreuve Format M

- Triathlon : Natation + Vélo : 2 h45
- Duathlon : CAP 1 + Vélo : 2h45

Article 12 :

Les sanctions possibles et les pénalités sont celles prévues par le règlement de la FFTRI.

Article 13 :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect du code de la route, ou des consignes de

l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel y compris dans le parc de transition.

Article 14 :

En s'inscrivant, chaque compétiteur renonce à faire valoir quelconques revendications face au Triathlon Club de Douai, ceci concernant blessures, décès, vol ainsi que les dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de la manifestation, ou lors des déplacements d'aller et retour et du séjour.

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents pour les mineurs.

Article 15 :

En cas d'événement(s) imprévu(s), les organisateurs de cette manifestation se réservent le droit de prendre toutes les décisions reconnues nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation le cas échéant.

Il est précisé que les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Article 16 :

Le respect de l'environnement.

Tout concurrent surpris à jeter un papier hors zone de propreté (les zones de propreté sont signalées sur chaque ravitaillement) sera immédiatement exclu de l'épreuve.

Article 17 :

Le concurrent autorise expressément l'organisateur de la compétition ainsi que les partenaires, sponsors et médias à utiliser les photos et vidéos (pouvant inclure son nom et prénom, ses propos et sa représentation) prises durant toute la durée de l'évènement, où apparaît le concurrent. Le concurrent déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'organisateur ou tout tiers autorisé de ces photos et vidéos et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits pour les stricts besoins suivants, sans limitation de durée : diffusion de l'évènement (à savoir toute diffusion en intégralité ou par extraits, en direct ou en différé, auprès de tout média et par voie de toute plateforme connue ou créée dans l'avenir, radiodiffusion, télédiffusion, toute communication ou distribution mobile, en ligne, numérique, en circuits fermés ou dans les lieux publics, toutes diffusions en avion ou en mer, Internet, vidéo, DVD)

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.